

Émission : 06-07-2020

Mise à jour : 07-10-2022

## Directive ministérielle DGPPFC-043.REV4

Catégorie(s) :  
✓ Milieu carcéral  
✓ Gestion des cas et des contacts  
✓ Prévention et contrôle des infections

### DIRECTIVES POUR LE MILIEU CARCÉRAL « GESTION DES CAS ET DES CONTACTS EN MILIEU CARCÉRAL »

Mise à jour de la  
directive DGPPFC-043  
REV3 émise le  
19 mai 2022

Expéditeur :	Direction générale des programmes dédiés aux personnes, aux familles et aux communautés (DGPPFC)
--------------	--



Destinataires :	<ul style="list-style-type: none"><li>- Tous les CISSS (Centres Intégrés de Santé et de Services Sociaux) et CIUSSS (Centres Intégrés Universitaires de Santé et de Services Sociaux) ayant sous leur responsabilité des services de santé et services sociaux offerts en établissement de détention provincial.</li><li>- Ministère de la Sécurité publique/ Sous ministériat des services correctionnels/Tous les établissements de détentions provinciaux.</li></ul>
-----------------	---

Directive	
Objet :	<p>Cette directive présente la mise à jour des mesures applicables dans la « Gestion des cas et des contacts en milieu carcéral ». Ces mesures sont applicables dans tous les établissements de détention provinciaux.</p> <p>L'adaptation des mesures de prévention et de contrôle des infections en milieu carcéral s'inscrit dans une stratégie de mitigation qui vise à limiter la propagation du virus, protéger les personnes incarcérées ainsi que les ressources humaines tout en s'adaptant à l'évolution de la situation épidémiologique au Québec.</p> <p>Cette mise à jour apporte des précisions concernant la gestion des cas, des éclosions et les nouvelles orientations en matière d'utilisation des tests de dépistage lors de l'admission et pour les personnes symptomatiques.</p>
Mesures à implanter :	<p>La mesure à déployer (document joint) :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Gestion des cas et des contacts en milieu carcéral</li></ul>

Coordonnées des secteurs et des personnes-ressources	
Notes importantes : Ces directives ont été élaborées en collaboration avec le Sous ministériat des Services Correctionnel (SMSC) du MSP (Ministère de la Sécurité Publique).	
Direction ou service ressource :	Direction des services en dépendance et en itinérance (Responsable des services de santé et des services sociaux offerts en milieu carcéral provincial)
Documents annexés :	✓ Gestion des cas et des contacts en milieu carcéral

Émission :	06-07-2020
------------	------------

Mise à jour :	07-10-2022
---------------	------------

Nous ne pouvons vous garantir que vous avez en main la dernière version de la présente directive. Pour consulter les directives émises par le ministère de la Santé et des Services sociaux, visitez le :

[msss.gouv.qc.ca/directives](https://msss.gouv.qc.ca/directives)

**Original signé par**

La sous-ministre adjointe  
Dominique Breton

**Lu et approuvé par**

*Pierre-Albert Coubat pour :*  
La sous-ministre  
Dominique Savoie